

Pour une étymologie multidimensionnelle: l'exemple de fr. et wall. *gosette*

Nous étudierons ici l'histoire du mot *gosette* [gòzèt] s.f. "pâtisserie de type chausson, garni de fruits", qui appartient à la fois au français de Belgique et aux dialectes wallons et qui nous permet de comprendre certains modes de relation entre ces deux variétés linguistiques de la Belgique romane.

Le mot *gosette* est généralement considéré comme un wallonisme, sans que l'on sache si l'on entend ce terme au sens de "mot particulier au français de Wallonie" ou au sens de "mot emprunté aux dialectes wallons". Comme wallonisme, *gosette* a été vigoureusement banni («dites *chausson!*»), avant d'être accueilli par les dictionnaires du français général, puis répertorié dans les recueils décrivant les particularismes du français de Belgique (¹).

Cependant, *gosette* n'est certainement pas un wallonisme dans le premier sens, puisqu'il s'emploie en français non seulement en dehors de l'aire dialectalement wallonne de la Wallonie (Tournai), mais aussi à Bruxelles, et même à Gand.

Gosette serait-il un wallonisme dans le second sens? C'est ce qui est affirmé de façon générale, même dans les travaux les plus récents, par les auteurs les plus autorisés (par exemple Klein / Lenoble-Pinson, in Blampain et al. 1997: 191; Francard, in Gleßgen / Thibault 2005: 52). Il nous apparaît que l'origine wallonne de *gosette*, qui est posée quoiqu'elle n'ait jamais été démontrée, constitue le point nodal de l'histoire et de l'étymologie du mot *gosette* et de l'ensemble de sa famille.

Au plan méthodologique, notre démarche tiendra compte du renouvellement des études consacrées au traitement étymologique des régionalismes du français opéré sous l'égide du *Dictionnaire des régionalismes de France (DRF, Rézeau dir. 2005)* (²), ainsi que de la réflexion élaborée à propos de l'étymologie-histoire du mot dans le cadre du projet de révision des notices étymologiques du TLF (*TLF-Étym*, cf. Buchi 2005) (³).

Il s'agira simplement ici de retracer le cheminement d'une unité linguistique en tenant compte de l'architecture de la langue et, dès lors, de veiller à cerner le mieux possible la position de cette unité dans la compétence linguistique des locuteurs à chaque étape de son cheminement,

¹ Cf. ci-dessous, n. 10.

² Pour un bilan, v. Gleßgen / Thibault 2005.

³ Pour un premier état des lieux sur le traitement des belgicisms dans le TLF, v. Boutier 2006.

en recherchant et en interprétant tous les indices ou *traces* (cf. Chauveau 2005: 44) qui nous informent sur les positions successives et sur les transferts de cette unité ⁽⁴⁾.

1. — Nous partirons de l'article *gosette* du *Trésor de la langue française* (vol. 9, 1981: 343), que l'on doit considérer, en dépit de ses faiblesses, comme l'état de la recherche à propos du mot français. Cet article a utilisé les renseignements fournis par Maurice Piron, dont le TLF s'était assuré la collaboration, et il est probable que l'article soit de sa main ⁽⁵⁾:

GOSETTE, subst. fém.

Région. (Belgique). Pâtisserie du type chausson, mais dont la pâte n'est pas nécessairement feuilletée. *Gosette aux pommes, aux abricots. De si friandes gosettes que nous dévorions chaudes* (H. GROSJEAN, *À Liège, il y a quarante ans*, Liège, t. 3, 1877, p. 187).

Prononc. et Orth. : [+++] (ou [+++]?). Ds BAET. 1971 *gosette* simple vedette de renvoi; vedette principale *gozette*. **Étymol. et Hist.** 1860 *gozette* (N.-J. CARPENTIER, *Dict. du bon lang., contenant les difficultés de la lang. fr., les wallonismes, les flandricismes*, Liège). Mot wallon, dér. de *gousse** (cf. *gousset*), p. réf. à l'aspect renflé de cette pâtisserie; cf. *gossette* «petite gousse» (1557 ds HUG.). **Bbg.** PIRON (M.). *Les Belgicisms lex. Mél. Imbs (P.)* 1973, p. 300.

Il n'est pas nécessaire de se livrer à une critique très approfondie de la rubrique «Étymologie et histoire» de cet article pour y déceler deux étrangetés:

1° *Gosette* est dit «mot wallon». Comment interpréter cette assertion? On doit évidemment écarter l'idée qu'un mot faisant l'objet d'un article dans le grand dictionnaire du français appartient au wallon. Il faut aussi écarter celle qu'il s'agit d'un mot du français de Belgique répandu exclusivement en Wallonie, puisque la seule attestation lexicographique que fournit l'article provient d'un ouvrage portant sur le français de Bruxelles (Baetens-Beardsmore 1971: 365). — On reformulera donc pour commencer «mot emprunté au dialecte wallon», pour obtenir une proposition digne d'être soumise à discussion.

2° Le mot wallon, qu'il faut donc envisager en tant qu'étymon direct du mot français mais dont l'article ne dit rien et qu'il n'énonce même pas, est dit «dérivé de *gousse*», *gousse* étant un mot français. Voici une proposition plus étrange encore, non seulement parce que

⁴ Nous remercions pour leur lecture stimulante Jean-Pierre Chambon, Eva Buchi et André Thibault. Nos remerciements s'adressent aussi à Esther Baiwir et Marie Steffens.

⁵ Maurice Piron est mentionné parmi les «personnalités et organismes régulièrement consultés» (vol. 9, 1981: VI). Dans notre exemplaire personnel du TLF, qui provient de la bibliothèque de Maurice Piron, celui-ci a ajouté à la fin de l'article sa signature au crayon, entourée de crochets.

généralement, les mots wallons ne sont pas dérivés de mots français, mais aussi parce que, plus particulièrement, on ne décèle pas de correspondance au plan formel entre le mot français et wallon *gosette* [gòzèt] et le mot français *gousse*.

Les deux défauts majeurs du discours historico-étymologique du TLF relatif à fr. *gosette* consistent dans le fait qu'il n'est ni explicite ni diachronique (⁶). Il n'y a pas de distinction entre les variétés en présence (française et dialectale), donc, forcément, aucune considération de leurs rapports historiques.

L'article ne laisse nulle place au doute; l'explication de *gosette* par *gousse* est donnée comme assurée. Le TLF faisant autorité, l'étymologie s'est déjà répandue, et se répandra encore, dans les dictionnaires qui puisent dans le TLF comme à la meilleure source, souvent sans signaler leur emprunt.

Une référence au volume 21 du FEW (1965: 480b) aurait été bienvenue. Elle aurait montré que le mot wallon *gozète* et son quasi-synonyme wallon *gozâ* et variantes ont été considérés comme d'origine inconnue par Walther von Wartburg, qui *refusait*, pour des raisons phonétiques évidentes, «eine verknüpfung mit *gousse* 'schote, hülse'».

Wartburg, qui mentionne toujours ses sources, indique l'origine de ce rapprochement, que l'on trouve pour la première fois dans le *Dictionnaire liégeois* de Jean Haust (1933: 294):

gozâ (quelquefois *golzâ*), m., chausson, tarte demi-circulaire et couverte, formé d'un rond de pâte replié sur lui-même et contenant des fruits: ~ *às pomes*, *à preunes*, *às cèlihes*, *às gruzales*, etc. | *gozète*, f., petit *gozâ* (fig. 318). [A rattacher probt au fr. *gousse* (comp. l'anc. fr. *gossart*, *gossette*). La forme *golzâ* est due à l'influence de *golzâ*, *colza* (néerl. *koolzaad*). — Voy. *golzâ* 2.

L'opérateur «à rattacher» de la formulation haustienne n'est pas adéquat, car on ne peut pas «rattacher» le mot wallon *gozâ* au mot français *gousse* (l'idée du grand walloniste étant certainement à reformuler «à rattacher à la famille du fr. *gousse*», ce qu'indiquent les comparaisons avec deux mots d'ancien français); mais on remarquera que cet opérateur est suivi d'un «probablement», qui est malheureusement tombé dans l'oubli.

2. — Il faut donc considérer que ni l'étymologie ni l'histoire du mot français *gosette* et de son correspondant dialectal *gozète* ne sont connues.

⁶ Donnant lieu à un discours *noué* (au sens de Chambon / Grémois 2007: 335), c'est-à-dire confus et anhistorique.

Nous emprunterons ici un chemin nouveau, en nous fixant pour objectif prioritaire l'étude de l'histoire du mot wallon, sur laquelle on ne s'est jamais penché, démarche que nous entreprendrons avec les instruments de travail que procurent la géographie linguistique et la dialectologie (3-6). Une fois cet objectif prioritaire atteint, nous pourrons aborder, sur des bases sûres, l'histoire du mot français (7-11) et proposer, en prime, une étymologie pour cet ensemble lexical (12).

Nous résumerons l'objectif général de notre enquête en disant que nous chercherons toutes les *traces* susceptibles de nous renseigner sur l'histoire du mot dans le dialecte et en français, en veillant à les interpréter le mieux possible.

3. — Dans un premier temps, nous nous pencherons sur la documentation qu'offre l'*Atlas linguistique de la Wallonie* (4), puis sur les sources lexicographiques contemporaines de la grande enquête haustienne (5). Il s'agira d'étudier, du point de vue de leur aréologie (4), puis sous le double aspect de leur sens et de leur emploi (5), les deux mots quasi-synonymes et de même radical que sont *gozète*, d'une part, *gozâ*, *gozâ*, *gozô*, d'autre part (⁷).

4. — Nous étudierons d'abord en les comparant les aires respectives de *gozète* et de *gozau* en utilisant les matériaux publiés par le tome 4 de l'*Atlas linguistique de la Wallonie* (Lechanteur 1976: 327-328) et certains matériaux marginaux de l'enquête restés à l'état inédit.

4.1. Avant d'interpréter la carte sur laquelle nous avons reporté l'aire d'extension des deux mots de même radical et de sens similaire *gozète* [gòzèt], d'une part, *gozau* (*gozâ* [gòza:] *gozâ* [gòzò:], *gozô* [gòzó:]), d'autre part, nous nous interrogerons sur le type de *trace* que nous offre l'ALW en tant que source.

En principe, un atlas linguistique, dans la mesure où il offre des matériaux fiables, synchrones et homogènes sur le plan du sens (⁸), est l'instrument idéal permettant d'établir, pour une époque donnée, l'aire d'extension d'un type lexical et des formes qui représentent ce type et de comparer des aires d'extension lexicales ou formelles.

⁷ Quant à la présentation des formes, nous transcrivons selon les normes orthographiques en usage: *gosette* le mot français, et *gozète* le mot wallon. Pour la typisation, nous adoptons *gosette*, pour le type à la fois français et dialectal, *gozau*, pour le type seulement dialectal (actualisé sous les formes *gozâ*, *-â*, *-ô*).

⁸ C'est le «pari» de l'enquête que de parvenir à recueillir des matériaux dotés de telles qualités; cf. Boutier (2008: 302-303).

Dans le cas présent, il faut cependant se demander si les mots qui nous intéressent ont bien été recueillis partout où ils étaient possibles. La notice 172 POMME CUITE DANS LA PATE; CHAUSSON AUX POMMES (ALW 4, 325-328) fait la synthèse de deux questions: l'une où la notion de chausson n'est abordée que de manière accessoire (Q.G. 1855 «pomme cuite dans la pâte? ("chausson")»); l'autre où les dénominations du chausson sont apparues parmi les mots qui désignent différentes espèces de tartes (Q.G. 947 «une tarte (différentes espèces)»). Ces questions posent un regard croisé sur le même objet, perçu en tant que chausson ou en tant que tarte (comparer la définition du *Dictionnaire liégeois* reproduite ci-dessus, 1), ce qui peut sembler un désavantage pour l'analyse du sens, mais qui nous apparaît plutôt comme un avantage pour le recueil de *gozau* et *gozète* aux points où ces mots étaient connus au moment de l'enquête.

D'autre part, les désignations du chausson, considéré comme un produit fait à la maison, ont été traitées dans le volume 4 (étudiant le vocabulaire du ménage), tandis que les désignations des différentes espèces de tartes seront abordées dans le volume 12 (l'un des volumes consacrés au vocabulaire des métiers). Ceci montre d'emblée ce fait intéressant: il y a partage du vocabulaire des «spécialités boulangères» sur deux strates du lexique, l'une normalement commune (celle du ménage), l'autre au moins en partie technique (celle de la boulangerie).

[Insérer ici la carte.]

4.2. La carte sur laquelle nous avons porté toutes les données de l'enquête de Haust relatives à *gozète* (symbole: rond vide) et à *gozau* (symbole: rond plein) révèle les faits significatifs suivants:

1° L'aire de répartition de *gozète* et *gozau* considérés ensemble correspond à l'aire dialectalement wallonne; les deux mots sont absents de la plus grande partie du Hainaut (aire picarde et aire ouest-wallonne) et du sud de la province de Luxembourg (aire lorraine).

2° La comparaison des aires de répartition des deux mots montre:

(a) que l'aire la plus vaste est celle de *gozau*, dans laquelle est incluse l'aire de *gozète*.

(b) que trois types d'aires peuvent être distingués: — les aires où *gozète* et *gozau* sont tous deux connus; — les aires où *gozau* seul est connu, qui sont exclusivement latérales, les marges concernées étant: l'essentiel de l'arrondissement de Charleroi; une partie des arrondissements de Nivelles et de Waremme; le canton de Malmedy, le sud de l'arrondissement de Verviers et le nord de celui de Bastogne; le sud de l'arrondissement de

Neuchâteau; la boucle de Givet et ses environs; — les aires où *gozète* est seul connu, qui dessinent des sortes de taches autour de Namur, Verviers, Marche et Neuchâteau.

De cette répartition des faits linguistiques, on peut inférer que:

1° *gozau* est antérieur à *gozète*;

2° *gozète* s'est implanté dans l'aire de *gozau*; une concurrence s'est exercée entre ces mots voisins quant à la forme et quant au sens, qui s'est parfois soldée par l'évincement du mot ancien *gozau* par le mot nouveau *gozète*;

3° cette implantation nouvelle s'est faite par rayonnement à partir de plusieurs foyers (centres urbains de taille moyenne).

En résumé, la carte ainsi interprétée révèle un mouvement, qui est l'arrivée d'un mot nouveau (*gozète*) importé dans l'aire d'un mot ancien (*gozau*), dont il partage une partie de la forme et du sens.

5. — Ce que nous voulons connaître à présent, c'est la raison du mouvement dont la carte a permis d'appréhender le résultat. Pour ce faire, nous fixerons notre attention sur le terme en expansion (*gozète*) et interrogerons ici l'ensemble des *traces* que fournissent les commentaires marginaux de l'enquête de Haust (définitions spontanées, explications, schémas) et les descriptions lexicographiques (définitions, ou ce qui en tient lieu, et exemples).

5.1. Il nous faut discerner d'abord ce qui différencie *gozète* et *gozau* sur le plan du sens. Les sémèmes de *gozète* et de *gozau* ayant en commun les sèmes /pâtisserie/, /couverte/ et /aux fruits/, les deux mots s'opposent presque toujours lorsqu'ils sont tous deux connus dans un parler. La question se ramène à identifier le (ou les) sème(s) propre(s) au sémème de *gozète*.

À première vue, l'enquête de Jean Haust fait apparaître une grande variabilité dans la description des réalités désignées; mais celle-ci se laisse facilement réduire en vertu de la focalisation adoptée (le terme en expansion par opposition au terme ancien): *gozète*, en effet, désigne en général un produit relativement standardisé (quant à la taille, qui est petite, quant à la forme, qui est semi-circulaire, quant à la garniture, des fruits coupés ou en compote, surtout des pommes), tandis que *gozau* recouvre une gamme très variée de produits de type tarte couverte ou chausson (produits variables quant à la taille, quant à la forme, qui est ronde ou semi-circulaire, quant à la garniture qui se compose de fruits variés, mais spécifiés, entiers, coupés ou en compote, parfois d'autres ingrédients, en particulier du lard). Une assez grande

variabilité caractérise donc le sens du mot ancien, tandis qu'une très grande uniformité caractérise celui du mot nouveau.

Au-delà de cette première observation, il importe de remarquer que l'opposition la plus constante est relative à la taille des produits désignés par *gozète* et *gozau*, en distinguant une opposition régulière (1) et une opposition exceptionnelle (2).

(1) Dans l'opposition régulière, *gozète* est marqué par le sème différenciateur /petit/. Cette opposition, diversement formulée, a été relevée dans un grand nombre de points d'enquête, et on peut penser qu'elle est souvent implicite, là où Haust reconnaissait l'opposition la plus générale (notamment liégeoise).

Les dictionnaires dialectaux du 20^e siècle confirment cette opposition, que l'on relève, d'ouest en est et du nord au sud pour ⁽⁹⁾:

- Nivelles [Ni 1]: *gozau*, «tourte bourrée de pommes ou de prunes, de forme circulaire et composée de deux feuilles [de pâte], tandis que la *gozète* n'est formée que d'une feuille repliée sur elle-même»; *gozète*, «chausson de pommes, espèce de couque ["gâteau"] semi-circulaire dont l'intérieur renferme de la compote de pommes». (Coppens 1950: 208)
- Moustier-sur-Sambre [Na 69]: *gozau*, «grand chausson semi-circulaire contenant des fruits en compote»; *gozète*, «chausson plus petit que le *gozau*». (Gilliard 2007: 303.)
- Namur [Na 1]: *gozète*, «chausson, pâtisserie qui contient de la marmelade de pommes»; *gozau*, «tourte aux pommes, aux cerises, espèce de grand chausson». (Pirsoul 1934: 245.)
- Annevoie [D 3] et points voisins: *gozète*, «chausson (à la compote de pommes ou de prunes)»; *gozau*, «grand chausson». (Léonard 1987 [1968]: 529.)
- Liège [L 1]: *gozâ*, «chausson [...] formé d'un rond de pâte replié sur lui-même et contenant des fruits», *gozète*, «petit *gozâ*». (Haust 1933: 294.)
- Bastogne [B 1] et points voisins: *gozâ*, «chausson aux fruits», *gozète*, «"gosette", chausson aux fruits plus petit que le *gozâ*». (Francard 1994: 474.)

Cette première opposition, très largement attestée, s'accorde avec les résultats d'une analyse morphosémantique de *gozète* et *gozau*, dans la mesure où |-ette|, suffixe diminutif, s'oppose à |-ard| (wallon -â, -â, -ô), suffixe augmentatif, dans le contexte |goz-|.

⁹ La documentation lexicographique est présentée de deux manières: en abrégé (citations précédées du signe •), avec mise en relief des seuls éléments pertinents de définition (cités entre guillemets); intégralement (citations entourées de guillemets), lorsque la structuration de l'information révèle une part de son contenu.

(2) Cependant l'opposition inverse, où *gozète* est marqué par le sème différenciateur /grand/, concerne un petit nombre de points, notamment une zone dense centrée autour de Verviers. Cette opposition, enregistrée par l'enquête de Haust à Ve 24, 26, 35, où *gozète* "tarte couverte ronde aux fruits" s'oppose à *gozâ*, -o "petit chausson semi-circulaire", nous a été confirmée par trois témoins originaires de Verviers ou des environs immédiats (¹⁰). On verra de même:

- Verviers [Ve 1]: *gozète*, «tarte aux fruits recouverte de pâte» (*gozâ* absent). (Wisimus 1947: 209.)

Cette opposition, que nous avons qualifiée d'exceptionnelle, constitue une énigme, car il semble aussi difficile de reconstruire un schéma conduisant de l'opposition (1) à l'opposition (2), qu'un schéma conduisant de l'opposition (2) à l'opposition (1).

5.2. Un premier élément de réponse est offert par trois descriptions indépendantes et concordantes qui nous donnent d'appréhender une autre forme de différenciation relative à *gozète* au moment de son importation dans certains parlers wallons; ces précieux témoignages, qui concernent les marges (orientale, occidentale et septentrionale) de l'aire de ce mot, sont ceux de Remacle pour La Gleize [Ve 39] (1937), de Bal pour Jamioulx [Th 24] (1949) et de Gaziaux pour Jauchelette [Ni 61] (1987):

- La Gleize [Ve 39], d'après REMACLE, *Parler de La Gleize* (1937: 179-180). Au § 168, La pâtisserie. «Outre le pain, les paysans font, à diverses fêtes, des tartes: *on fêt lès dorées*. A cet effet on emploie de la farine blanche. On aplatit la pâte et on l'enduit de marmelade, de riz cuit et préparé, c'est-à-dire de *côrin*. *Lu blanke dorée*, c'est la tarte au riz. Les chaussons, ce sont *lès gozâs*, arch., ou *lès tâtes âs pomes*; ceux-là sont semi-circulaires; celles-ci sont circulaires.» Au § 169, Boulangers et pâtisseries. «Les *bol'djîs* parcourent maintenant nos campagnes en auto. On leur achète *do blanc ou do gris pan, do pan du dj'vô*, et parfois aussi *dès mitches, dès mirous* (à la Saint-Nicolas), *dès gozètes*. Celles-ci sont de petits chaussons, les autres de petits gâteaux.»
- Jamioulx [Th 24], d'après BAL, *Parler de Jamioulx* (1949: 159-161) (¹¹). Au § 78, *La pâtisserie cuite au four*. «[...] 3° *Le rabos* "chaussons aux pommes" [sic], faits d'une pomme entière entourée de pâte (français technique *bourdelot*). 4° *Le kôrnûw*, autre espèce de chaussons aux pommes (¹²). On distingue: a) les ordinaires: gâteaux allongés, renfermant de fines tranches de pommes ou de lard; b) *le kôrnûw plên*, qui sont des espèces de tartes couvertes, faites avec des pommes cuites ou hachées, du sucre, de la cannelle

¹⁰ Nous remercions Madame Maria Gielen (née en 1928), ayant noté cet usage chez sa mère, et Messieurs Henri Drosson (né en 1940), Maurice Putzeis (né en +++). — Ajoutons que *gozète*, seul connu, est défini "tarte aux fruits avec couvercle" à Ve 32, 37. — Dans un autre domaine linguistique: *gozète*, seul connu, est défini "grande tourte ronde" à D 110, 120.

¹¹ L'auteur utilise une orthographe phonétique simplifiée.

¹² Type <cornue>, dont l'aire est picarde orientale et partiellement ouest-wallonne; v. FEW 2, 1207b, CORNUTUS.

(*dou kanél*). 5° *Le tôt* "les tartes" se font surtout à l'occasion de la *dukas* "fête paroissiale". [...]» Au § 79, *La boulangerie industrielle*. «[...] Les boulangers portent leur marchandise à domicile, en charrette et en automobile.» On leur achète différentes espèces de pain et on prend l'habitude de leur commander tartes, pâtisseries et gâteaux. «Lorsqu'ils vont à Charleroi (*al vil*), nos villageois ont l'occasion d'acheter dans les pâtisseries: *de pâté* "gâteaux", *de gozèt* "petits chaussons aux pommes", *de pistolè* "petits pains", *de kouk* "couques" [...].»

• Jauchelette [Ni 61], d'après GAZIAUX, *Parler de Jauchelette, Du sillon au pain* (1988: 421 et note): «Plus spécialement à l'occasion de la remise de la kermesse, *po le r'boutadje*, on cuisait des tartes aux pommes recouvertes, *dès plats gozôs*, ou des chaussons, *dès gozôs*, *des p'tets gozôs*, *dès gozètes*.» En note: «Actuellement, le terme *gozète* l'emporte sur ses deux synonymes.»

Ces trois notations nous permettent d'appréhender précisément le comment et le pourquoi du changement en cours, à savoir l'emprunt du mot *gozète* par des dialectes qui connaissent un mot transmis par la tradition, que celui-ci soit *gozâ*, *gozau* (La Gleize, Jauchelette) ou un équivalent sémantique de ce mot (*côrnûwe*, Jamioulx). Il faut remarquer que dans ces trois notations, la valeur particulière du mot nouveau par rapport au mot ancien n'est pas perçue en termes de différence de sens (*gozète* est d'ailleurs dit synonyme de (*p'tet*) *gozô* par Gaziaux), mais de différence d'emploi: *gozète* est le mot du boulanger ambulant (La Gleize), du boulanger urbain (Jamioulx). Le mot *gozète* est promu par des modes de vie nouveaux, en même temps que la chose désignée: la *gozète* est le produit que l'on achète (de plus en plus), le *gozau* ou la *côrnûwe* le produit que l'on fait à la maison (de moins en moins). Le progrès de *gozète* est tel qu'il finit par empiéter sur l'usage de *gozau* pour désigner même la pâtisserie que l'on fait à la maison (Jauchelette).

6. — Résumons les acquis de cette première étape. L'analyse des données de l'enquête de Haust et des données lexicographiques contemporaines ou postérieures a permis de reconstituer les conditions dans lesquelles s'est effectué ce qu'il faut considérer, du point de vue du dialecte, comme un emprunt.

L'implantation de *gozète* dans les parlers wallons est récente; elle a été soutenue par l'existence de *gozau*, terme traditionnel désignant une réalité semblable. Le mot *gozète* a été diffusé à partir de centres urbains parfois clairement désignés (par exemple, Charleroi pour Jamioulx), par un milieu professionnel toujours clairement identifié (celui des boulangers, installés dans un centre ou portant leur fabrication à domicile).

Dans un premier temps, le processus d'emprunt s'est accompagné d'une assimilation sémantique et d'une différenciation d'emploi (*gozète* "chausson (mot du boulanger)" s'opposant à *gozau* / *côrnûwe* "chausson ou tarte (mot traditionnel)").

Dans un second temps, deux cas de figure se sont présentés. 1° Soit *gozète* s'est différencié sémantiquement du terme autochtone: *gozète* "petit chausson" s'est opposé à *gozau* / *côrnûwe* "grand chausson", ce qui est le cas général; *gozète* "grand chausson ou tarte" s'est opposé à *gozau* "petit chausson", à Verviers. 2° Soit *gozète* a éliminé le terme autochtone.

Nous avons ainsi expliqué la typologie des aires (4) et résolu ce qui nous apparaissait à première vue comme une énigme (5.1).

7. — Après avoir étudié le processus d'acquisition du mot *gozète* par les parlers wallons, il nous reste à nous interroger sur l'origine de ce mot, ce qui implique de résoudre ce qui n'est un paradoxe qu'en apparence, à savoir que wallon *gozète* est un mot emprunté par le wallon tout en étant lié génétiquement au mot wallon autochtone *gozau*. Essayons de résoudre ce paradoxe en faisant usage des résultats déjà obtenus.

1° Le type lexical *gosette* est-il plus récent que le type lexical *gozau*? Oui, ce que montre l'analyse de l'implantation de *gozau*, plus étendue et plus dense, que celle de *gozète* (v. ci-dessus 4); pour une autre preuve de cette ancienneté, v. ci-dessous 8.

2° Le type lexical *gosette* est-il formé sur *gosau*? Oui, ce que montrent les relations formelles et sémantiques explicites qui unissent les deux mots (v. ci-dessus 5).

3° Le type lexical *gosette* a-t-il pu se former en wallon? Non, ce que montre son mode d'acquisition et de diffusion (v. ci-dessus 6).

4° Le type lexical *gosette* s'est-il formé en français? Nécessairement.

C'est cette dernière proposition qu'il s'agit à présent de vérifier, en étudiant les *traces* que fournissent mentions d'archives et dictionnaires anciens. Nous nous pencherons d'abord sur les premières mentions du type *gozau* (8), ensuite sur les premières attestations du type *gosette* que fournissent les dictionnaires dialectaux et les cacologies du 19^e siècle (9).

8. — L'ancienneté du type lexical *gozau* ressort de la mention suivante, unique dans l'état actuel de la documentation et assez peu informative pour le sens: français régional *gouza*

"sorte de met, probablement chausson [sens déduit par le rapprochement avec wallon liégeois *gozâ* "chausson"]" (Ocquier 1595):

« [...] veïst que la fille Pirotte dè pon dist â dit Libert qu'il luy rendist dè lar et un **gouza**; le dit Libert dist qu'il ne l'avoit point. » (Renard, *Textes d'archives liégeoises*, BTD 33, 1959, 76, extrait des registres de la Cour de justice d'Ocquier, province de Liège, arrondissement de Huy [H 73]).

Les deux premières mentions dialectales du mot se lisent dans les deux sources les plus anciennes relatives aux variétés de Liège et de Malmédy (fin du 18^e siècle). Il est important de noter que les deux auteurs écrivent un dictionnaire bilingue wallon-français et traduisent donc sans véritablement définir:

- Wallon liégeois *gozâ* «tourte de pommes, tourte de prunes, tourte de cerises». (Cambresier 1787: 77.)
- Wallon malmédien *gozâ* [goza] «tarte». (Villers 1793, éd. Lechanteur 1999: 243.)

9. — Les attestations lexicographiques anciennes de *gosette* et *gozète* appellent une analyse plus approfondie. Nous distinguerons les cas où le mot est clairement wallon et ceux où il est clairement français (respectivement 9.1 et 9.2), avant d'aborder deux cas où l'appartenance linguistique du mot est problématique (9.3).

9.1. Les premières attestations dialectales de *gozète* apparaissent dans des sources lexicographiques relatives aux variétés de Liège et de Namur à partir du milieu du 19^e siècle. Wallon liégeois et namurois *gozète* est clairement opposé à wallon liégeois et namurois *gozâ* ou *gozau* dans:

- Liég. *gozâ*, *golzâ*, «tourte aux pommes», nam. *gozau*; liég. *gozète*, «tourte plus délicate que le *golzâ*», nam. id. (Grandgagnage 1847: 239.)
- Liég. *gozâ*, *golzâ* (cette dernière forme en entrée principale), «chausson, petite tourte de pommes»; *pitit golzâ*, «tartelette»; *gozète* [gozett], «tartelette, petite tarte, diminutif de *golzâ*». (Forir 1866: 423, 427.)

L'opposition sémantique la plus répandue en wallon, telle qu'elle a été envisagée plus haut, est donc attestée à Liège et à Namur depuis le milieu du 19^e siècle; remarquons toutefois une nuance entre «délicate» (qui réfère plutôt à la qualité du produit) et «petite» (qui réfère clairement à son format). Le *Dictionnaire étymologique* de Grandgagnage laisse *gozâ* sans étymologie.

9.2. Deux mentions de *gosette* comme mot français apparaissent l'une dans une cacographie publiée à Liège (1860), l'autre dans un dictionnaire du wallon malmédien (1893).

Le *Dictionnaire du bon langage* de l'abbé N.-J. Carpentier (1860), cité par le TLF, qui recense «les difficultés de la langue française, les règles et les fautes de prononciation, les locutions vicieuses, les wallonismes, les flandricismes, les germanismes, etc.», a un article *gozette* et un article *chausson* ainsi rédigés:

«*Gozette*. — Ne dites pas: ce boulanger fait de bonnes *gozettes*; dites, ce boulanger fait de bons *chaussons* (Wall[onisme]). Voyez *chausson*.» (Carpentier 1860: 199.)

«*Chausson*, s.m., sorte de pâtisserie qui contient de la marmelade, de la compote, des confitures, et qui est faite d'un rond de pâte replié sur lui-même; c'est ce qui se nomme en wallon liégeois *golzâ*.» (Ibid.: 67.)

L'intérêt de cette source est qu'elle distingue clairement trois variétés en établissant une équivalence, sur le plan sémantique et référentiel, entre français normé *chausson*, français de Wallonie *gosette* et wallon liégeois *golzâ* (¹³).

Trente ans plus tard, *gosette* est attesté comme mot français par le dictionnaire relatif au dialecte wallon de Malmedy de Hubert Scius en tant que définissant du mot *gozâ* (dont le sens, particulier à Malmedy, est confirmé par l'enquête de Haust):

• *gozâ*, «gozette, pomme entière cuite dans de la pâte». (Scius 1893: 152.)

9.3. À côté de ces mentions clairement attribuées au wallon ou au français, deux mentions ont une appartenance linguistique moins évidente.

Le *Dictionnaire wallon et français, dans lequel on trouve la correction de nos idiotismes* [...] de Lambert Remacle, originaire de Petit-Rechain (arrondissement de Verviers [Ve 15]), dont les entrées sont des mots du wallon liégeois (¹⁴), a dans ses deux éditions les articles suivants:

«*Golzâ*, s.m., *Gozett*, s.f. *Ghausson* [lire: *Chausson*], s.m. Sorte de pâtisserie. — *Colsa*, chou sauvage dont la graine est huileuse.» (Remacle ¹1823: 161)

«*Golzâ* ou *Gozette*, s. *chausson*, pâtisserie qui contient de la marmelade de pomme, des confitures, etc. — *Choux champêtre* dont la graine fournit une huile bonne à brûler. Graine de navette avec laquelle on fait

¹³ Par la suite, *gosette* sera souvent étiqueté comme mot français de Belgique à remplacer par le mot «français» *chausson*; mentionnons les recueils aux titres significatifs de Dory, *Wallonismes* (1874: 148), Hanse, *Difficultés* (depuis l'édition de 1949), Hanse / Doppagne / Bourgeois-Gielen, *Chasse aux belgicismes* (1971: 100). — Le mot entre dans la lexicographie générale du français avec l'article du TLF déjà cité (1981), est enregistré par le *Petit Robert* (depuis 1984) et le *Grand Robert* (depuis 1985), puis par le *Petit Larousse* (après 1987: vérifier). Les dictionnaires de belgicismes et les travaux importants consacrés aux variétés du français de Belgique le relèvent à partir de 1971; citons Baetens-Beardsmore (1971: 365), Pohl (1979: 19, etc.), Massion (1987: 471), Bal et al. (1994: 72), Delcourt (1999: 10-11, qui offre la documentation la plus abondante).

¹⁴ Cf. Counet (1990: 47).

de l'huile. — *Le geônn situdyân aîmet le golzâ*: Les collégiens aiment les chaussons.» (Remacle ²1843: 2, 47)

Lambert Remacle a profondément remanié l'article pour la seconde édition de son dictionnaire sans toutefois modifier ce qui fait difficulté, car ce qui est analysé par lui comme le second sens de *golzâ* ("colsa") (¹⁵), ne s'applique évidemment pas à *gozète*, présenté comme synonyme du mot-entrée (la synonymie ne convenant qu'au sens "chausson"). On remarque de plus que, dans la seconde édition, l'exemple wallon n'illustre que *golzâ*, traduit par le mot français standard *chausson*. Pour ces deux raisons, il faut renoncer, en dépit de la présentation lexicographique et de l'équivalence posée par *ou* (dans la 2^e édition), à considérer *golzâ* et *gozette* comme des mots de même statut; les deux mots sont équivalents pour le sens ("chausson"), mais n'appartiennent pas à la même variété, l'un relevant de la variété dialectale (wallon liégeois *golzâ*), l'autre de la variété régionale (français régional de Liège *gosette*).

Ainsi, la maladresse de Lambert Remacle nous permet-elle de déceler, dès 1823, les trois usages (français général / normé, français régional, dialectal) que Carpentier distingue nettement en 1860 et d'affirmer que *gosette* était connu du français de Liège dès 1823.

La seconde mention de *gosette* ou *gozète* dont l'appartenance doit être réenvisagée à la lumière de l'ensemble des faits déjà connus est celle qui apparaît dans le *Glossaire étymologique montois* de Joseph-Désiré Sigart (1866):

«*Gozette*. s. f. gosier (enfantin) || sorte de tarte. V. fr. goyère.» (Sigart ¹1866: 199.)

Dans le sens "gosier", *gozète* est bien un mot dialectal de l'ouest-wallon et du picard nord-oriental (cf. La Louvière, Marche-lez-Écaussinnes, Mons *gozète* "gosier", FEW 4, 177b, GEUSIAE). Mais nous savons que l'aire dialectale de *gozète* "chausson" n'atteint pas et n'a jamais atteint Mons (v. ci-dessus 4.2). Sigart (1866: 129) mentionne d'ailleurs le mot picard autochtone correspondant sémantiquement au mot wallon *gozau* / *gozète*:

«*Cornue*. s. f. tarte grossière de forme semi-circulaire.» (Sigart ¹1866: 129.)

C'est ici le souci étymologique de Sigart qui l'engage à faire un rapprochement, qu'il faudra d'ailleurs considérer avec intérêt, entre un mot dialectal (picard montois *gozète* "gosier") et un mot régional (français régional de Mons *gosette* "sorte de tarte"). Nous en concluons que *gosette* était connu du français de Mons en 1866.

¹⁵ Wallon et picard oriental *golzâ*, *golza* est emprunté et adapté de français *colza* m. "Brassica napus oleifera" (dp. 1671), ou peut-être directement adapté de néerlandais *koolzaad*; FEW 16, 343b, 759b. L'histoire de ce mot s'est croisée avec celle de *gozâ* "chausson", générant la variante wallonne liégeoise *golzâ* "chausson"; v. le commentaire de Haust cité ci-dessus (1).

En somme, les deux mentions que nous venons d'envisager ne sont problématiques que parce que les deux auteurs des sources considérées n'étaient pas en mesure de distinguer ce qui relevait du français régional ou local de ce qui relevait du dialecte, distinction que nous pouvons et devons faire aujourd'hui. Il est important de connaître les insuffisances descriptives des sources, souvent révélatrices de la conscience linguistique des auteurs, afin de tirer le meilleur parti des *traces* que nous offrent ces sources.

10. — Une étape supplémentaire a donc été non seulement posée, mais vérifiée.

Le mot *gosette* est un mot français. Il est attesté en français, à Liège (depuis 1823), avant de l'être en wallon, et est clairement attribué au français régional, par opposition au dialecte et au français général, à Liège (depuis 1860). Il a cheminé par le français, migrant vers Mons, en dehors de l'aire dialectale actuelle du mot (attestation de 1866), et vers Malmedy, avec un sens qui n'est pas le sens usuel (attestation de 1893). Il a été emprunté par le wallon et a été diffusé des grandes villes (Liège et Namur, où *gozète* est opposé à *gozau* dès le milieu du 19^e siècle) vers des villes de moyenne importance et de celles-ci vers les campagnes wallonnes (qui ne seront atteintes qu'un siècle plus tard; cf. témoignages de Bal, Gaziaux, Remacle).

11. — Nous sommes à présent à même d'identifier le lieu et le milieu créateurs du mot français *gosette*, de situer la date et de décrire le mode de formation de ce mot.

Le mot *gosette* a été formé à Liège par le milieu professionnel des boulangers urbains qui ont créé et promu un produit nouveau (un chausson portatif et «délicat», de forme, de taille et de contenu standardisés), par opposition à un produit implanté de longue date (le gros chausson rural et ménager, de forme, de taille et de contenu variables) et qui ont donné à ce produit un nom nouveau (français *gosette*) dérivé du nom ancien (wallon *gozâ*). La création du produit et du nom doit remonter aux deux premières décennies du 19^e siècle (moins vraisemblablement à la période troublée constituée par la dernière décennie du 18^e siècle): elle est postérieure à 1787 (si l'on est en droit de tirer argument du silence de Cambresier) et antérieure à 1823 (mention de Remacle¹). L'«anomalie» verviétoise, où le mot wallon *gozète* désigne jusqu'à nos jours un produit délicat et fabriqué par les boulangers certes, mais de grande taille et de forme ronde, nous semble s'expliquer par une première expansion du mot dans cette ville proche de Liège célèbre pour la diversité et la qualité de ses produits pâtisseries; il y a eu ici reconfiguration sémantique de l'emprunt.

Le radical de français *gosette* est celui de wallon *gozau*, et le suffixe français *-ette* est formellement identique au suffixe wallon *-ète*. Ainsi, alors que le suffixe de *gozau*, exclusivement wallon et variable quant à sa forme (*-â*, *-â*, *-ô*), indique clairement l'appartenance dialectale de ce mot, le mimétisme du mot français *gosette*, qui a toutes les apparences d'un mot wallon, a non seulement favorisé son emprunt par le wallon et sa diffusion dans le territoire du mot dialectal *gozau*, mais l'a fait considérer jusqu'ici, à tort, comme un mot d'origine wallonne emprunté par le français de Wallonie.

12. — Notre tâche est terminée. Mais nous ne résistons pas à l'envie d'ajouter à l'histoire du mot *gosette* ce petit «supplément» étymologique qui permettra de le situer dans l'espace linguistique roman.

Le radical *goz-* du chef de famille, wallon *gozau*, s'identifie sans peine. Il s'agit du radical de wallon *gozî* "gosier" (pan-wallon), dont est dérivé *gozète* "id. (plaisant ou enfantin)" (ouest-wallon, picard nord-oriental). Quant à la motivation de la dérivation de *gozau* à partir de *gozî*, elle ne peut faire l'objet que d'hypothèses, dont les plus raisonnables sont les suivantes: soit le gros chausson a été comparé à un grand gosier rempli (fondement métaphorique de la dérivation), soit il a été considéré comme un produit destiné à remplir un grand gosier (fondement métonymique). Les données figurant dans les matériaux d'origine inconnue du FEW (21, 480b) ⁽¹⁶⁾ seront donc rangées dans l'article GEUSIAE, dans un paragraphe à créer (4, 177b).

Conclusion

Nous résumerons en trois points les acquis de notre recherche.

Sur le plan factuel, nous avons montré que l'histoire du particularisme lexical du français de Belgique *gosette* est française. Rien ne laissait prévoir ce résultat, qui non seulement s'oppose à la doxa relative à cette unité, mais qui se heurte surtout à la *croyance* générale qu'un mot qui relève à la fois d'une variété dialectale et de la variété française isotope est nécessairement d'origine dialectale ⁽¹⁷⁾.

¹⁶ À l'exclusion de Gruey *gōza:r* "grosse tourte", sur lequel nous ne pouvons nous prononcer.

¹⁷ Croyance dénoncée sous le nom de *dialectologite* par Chambon / Chauveau (2004).

Concrètement, nous proposons pour la rubrique «Étymologie et histoire» de l'article *gosette* du TLF, la version renouvelée suivante:

Dérivé par le suffixe **-ette* du radical *goz-* de wallon *gozâ, gozô* "grand chausson aux fruits, tarte couverte" (attesté dans les variétés dialectales liégeoises et namuroises dp. 1847, Ch. GRANDGAGNAGE, *Dictionnaire étymologique de la langue wallonne*, p. 239; cf. déjà moyen français régional de Liège *gouza* "sorte de met, probablement chausson" (Ocquier, 1595), *Bulletin de Toponymie et Dialectologie*, t. 33, 1959, 76), *gozâ, gozô* étant lui-même dérivé de wallon *gozi* "gosier" (FEW 4, 177b [sens "gosier"], où seront portés les matériaux de FEW 21, 480b [sens "chausson"]). Mot créé dans le français de Liège, où il est attesté depuis 1823 (L. Remacle, *Dictionnaire wallon et français, dans lequel on trouve la correction de nos idiotismes...*, p. 161; v. aussi 2^e édition, ²1843, p. 47), *gosette* s'est diffusé dès le 19^e siècle dans le français de Belgique (mentions à Mons en 1866, à Malmedy en 1893) et a été emprunté par les dialectes wallons, dans lesquels il s'est répandu au sein de l'aire définie par le mot autochtone *gozâ, -ô* (du milieu du 19^e siècle au milieu du 20^e siècle). La littérature spécialisée considère *gosette* comme un emprunt aux dialectes wallons, alors que c'est le cheminement inverse qui est avéré. — Bbg. Boutier 2009.

Quant à la particularité de la démarche ici mise en œuvre, elle réside dans son caractère régressif. Ce n'est qu'après avoir montré le caractère non autochtone du mot wallon *gozète* et établi positivement ce mot comme un emprunt du wallon au français que nous avons reconstitué les étapes de son cheminement jusqu'à cerner le plus précisément possible le lieu, le moment et le milieu de sa création.

Quant aux gestes concrets posés tout au long de cette démarche, ils s'enracinent dans ce principe simple et général de la linguistique historique, selon lequel connaître l'histoire d'une unité linguistique implique de rechercher, d'interpréter et d'assembler toutes les *traces* qui nous informent à son sujet.

Université de Liège & *Atlas linguistique de la Wallonie*

Marie-Guy Boutier

Bibliographie

ALW 4 = Lechanteur, Jean, 1976. *Atlas linguistique de la Wallonie, t. 4 (La maison et le ménage, 1^{re} partie)*, Liège, Vaillant-Carmanne.

Baetens-Beardsmore, Hugo, 1971. *Le français régional de Bruxelles*, Bruxelles, Presses Universitaires de Bruxelles.

- Bal, Willy, 1949. *Lexique du parler de Jamioulx*, Liège, Vaillant-Carmanne (Mémoires de la Commission royale de toponymie & dialectologie).
- Bal et al. 1994 = Bal, Willy / Doppagne, Albert / Goosse, André / † Hanse, Joseph / Lenoble-Pinson, Michèle / † Pohl, Jacques / Warnant, Léon, 1994. *Belgicisms. Inventaire des particularités lexicales du français de Belgique*, Louvain-la-Neuve, Duculot.
- Blampain et al. 1997 = Blampain, Daniel / Goosse, André / Klinkenberg, Jean-Marie / Wilmet, Marc, 1997. *Le français en Belgique*, Louvain-la-Neuve, Duculot.
- Boutier, Marie-Guy, 2006. «Français de Belgique et travaux belges dans le TLF(i) », in: Éva Buchi, éd., *Actes de la Journée d'étude «Lexicographie historique française: autour de la mise à jour des notices étymologiques du Trésor de la langue française informatisé» (Nancy/ATILF, 4 novembre 2005)*, Nancy, ATILF (CNRS/Université Nancy 2/UHP), p u b l i c a t i o n é l e c t r o n i q u e (<http://www.atilf.fr/atilf/evenement/JourneeEtude/LHF2005/Bou-tier.pdf>), 9 pages.
- Boutier, Marie-Guy, 2008. «Cinq relations de base pour traiter la matière géolinguistique: réflexions à partir de l'expérience de l'Atlas linguistique de la Wallonie», *Estudis Romànics* 30, 301-310.
- Buchi, Éva, 2005. «Le projet TLF-Étym (projet de révision sélective des notices étymologiques du Trésor de la langue française informatisé)», *Estudis Romànics* 27, 569-571.
- BTD = *Bulletin de la Commission royale de toponymie & dialectologie*, Bruxelles, 1927 sq.
- Cambresier, M.R.H.J. (Abbé), 1787. *Dictionnaire walon-françois ou Recueil de mots et de proverbes françois extraits des meilleurs dictionnaires*, Liège, J. F. Bassompierre.
- Carpentier, Nicolas-Joseph (Abbé), 1860. *Dictionnaire du bon langage contenant les difficultés de la langue française, les règles et les fautes de prononciation, les locutions vicieuses, les wallonnismes, les flandricismes, etc.*, Liège, Grandmont-Donders.
- Chambon, Jean-Pierre / Chauveau, Jean-Paul, 2004. «Un cas de dialectologue, ou le français rendu invisible. À propos des vues de Pierre Gardette sur francoprovençal *polailli* et moyen français régional *poulaillie* "poule"», *Bulletin de la Société de linguistique de Paris*, 99, 155-180.
- Chambon, Jean-Pierre / Grémois, Emmanuel, 2007. «Pour la révision de l'article *cheire* du Trésor de la Langue Française», in: Pierre Rézeau, éd., *Richesses du français et géographie linguistique*, vol. 1, Louvain-la-Neuve, Duculot, 327-360.
- Chauveau, Jean-Paul, 2005. «Régionalismes et dialectalismes: quelques exemples manceaux», in: Gleßgen / Thibault, 2005, 31-44.

- Coppens, Joseph, 1950. *Dictionnaire aclot-français, parler populaire de Nivelles*, Nivelles, Fédération wallonne du Brabant.
- Counet, Marie-Thérèse, 1990. *Mots et choses de Wallonie. Aspects du lexique dialectal de nos régions*, Liège, Société de langue et de littérature wallonnes.
- Delcourt, Christian, 1998-1999. *Dictionnaire du français de Belgique*, Bruxelles, Le Cri, 2 vol.
- Dory, Isidore, 1878. *Wallonismes*, Liège, Vaillant-Carmanne.
- DRF = Rézeau, Pierre, (éd.), 2001. *Dictionnaire des régionalismes de France: géographie et histoire d'un patrimoine linguistique*, Louvain-la-Neuve, Duculot.
- FEW = Wartburg, Walther von, 1922-2005. *Französisches etymologisches Wörterbuch*, Leipzig, Bonn, Basel, R.G. Zbinden & co; Nancy, ATILF, 25 vol.
- Forir, Henri, 1866. *Dictionnaire liégeois-français*, Liège, L. Severeys et A. Faust, 2 vol.
- Francard, Michel, 1994. *Dictionnaire des parlers wallons du pays de Bastogne*. Bruxelles, De Boeck Université.
- Francard, Michel, 2005. «La frontière entre les langues régionales romanes et le français en Wallonie», in: Gleßgen / Thibault, 2005, 45-61.
- Gaziaux, Jean-Jacques, 1988. *Parler wallon et vie rurale au pays de Jodoigne à partir de Jauchelette. Du sillon au pain. Le travail de la terre et la culture des céréales*, Liège, Société de langue et de littérature wallonnes.
- Gilliard, Émile, 2007. *Dictionnaire wallon. Niyau d' ratoûrnûres èt d' mots walons d'après Moustî èt aaur la (pays d' Nameur)*, Stavelot, chez l'auteur.
- Gleßgen, Martin / Thibault, André, (éd.), 2005. *La lexicographie différentielle du français et le Dictionnaire des régionalismes de France, Actes du Colloque en l'honneur de Pierre Rézeau*, Strasbourg, Presses Universitaires de Strasbourg.
- Grandgagnage, Charles, 1847-1880 (après *oûteleû*, éd. posthume par Scheler, Auguste). *Dictionnaire étymologique de la langue wallonne*, Liège, Felix Oudart (t. 1), Bruxelles / Leipzig / Aix-la-Chapelle / Liège, Mayer et Flatau / J. A. Mayer / J. Desoer (t. 2).
- Grand Robert 1985 □ Rey, Alain, 1985. *Le Grand Robert de la langue française* □ *dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, Paris, Dictionnaires Le Robert.
- Hanse, Joseph, 1949. *Dictionnaire des difficultés grammaticales et lexicologiques*, Bruxelles, Baude.
- Hanse, Joseph / Doppagne, Albert / Bourgeois-Gielen, Hélène, 1971. *Chasse aux belgicismes*, Bruxelles, Fondation Charles Plisnier.

- Haust, Jean, 1933. *Dictionnaire liégeois*, Liège, Vaillant-Carmanne.
- Klein, Jean-René / Lenoble-Pinson, Michèle, 1997. «Chapitre 10: Lexique», in: Daniel Blampain et al., éd., *Le français en Belgique*, Louvain-la-Neuve, Duculot, 187-206.
- Léonard, Lucien, 1987 [1968]. *Lexique namurois. Classement idéologique, d'après le dialecte d'Annevoie, Bioul et Warnant*, Liège, Société de langue et de littérature wallonnes.
- Massion, François, 1987. *Dictionnaire des belgicisms*, Berne, Peter Lang (2 vol.).
- Petit Robert* 1984☐ Rey, Alain, 1984. *Le Petit Robert: dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, Paris, Dictionnaires Le Robert.
- Piron,☐Maurice, 1973. «Les belgicisms lexicaux: essai d'un inventaire» dans *Mélanges de linguistique française et de philologie et littérature médiévales offerts à M. Paul Imbs*, Strasbourg, Centre de philologie et littérature romanes de l'Université, 295-304.
- Pirsoul, Léon, 1934. *Dictionnaire wallon-français. Dialecte de Namur*, Namur, Imprimerie commerciale et industrielle.
- Pohl, Jacques, 1979. *Les variétés régionales du français. Études belges (1945-1977)*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles.
- Remacle, Lambert, 1823¹, 1843². *Dictionnaire wallon et français (correction de nos idiotismes, traduction en français des phrases wallonnes)*, Liège, Bassompierre.
- Remacle, Louis, 1937. *Le parler de La Gleize*, Liège, Vaillant-Carmanne.
- Rézeau, Pierre, (éd.), 2007. *Richesses du français et géographie linguistique*, Louvain-la-Neuve, Duculot, 2 vol.
- Scius, Hubert, 1893. *Dictionnaire wallon-français de Hubert Scius*, édité par Leloup, Albert, sous la direction de Legros, Élisée, 1963, Malmédy, Le pays de saint Remacle.
- Sigart, Joseph-Désiré, 1866¹. *Glossaire étymologique montois ou dictionnaire du wallon de Mons et de la plus grande partie du Hainaut*, Bruxelles, Émile Flatau.
- TLF 9 = Imbs, Paul éd., 1981. *Trésor de la langue française*, vol. 9 (*G-Incarner*),☐Paris, C.N.R.S.-Éditions.
- Villers, Augustin-François, 1793. *Le dictionnaire wallon-français (Malmédy, 1793) d'Augustin-François Villers: avec un lexique des termes français vieilliss ou difficiles*, édité par Lechanteur, Jean, 1999, Liège, Commission royale de toponymie & dialectologie.
- Wisimus, Jean, 1947. *Dictionnaire populaire wallon-français en dialecte verviétois*, Verviers, Vinche.